

Résumé

PLAN DE GESTION DES PÊCHES DU LAC NIPISSING

La planification de la gestion des pêches est un élément clé du Cadre stratégique pour la gestion écologique de la pêche (CSGEP) en Ontario, cadre fonctionnel qui fournit les assises nécessaires pour améliorer le mode de gestion de la pêche sportive dans la province. La planification de la gestion des pêches est compatible avec les orientations stratégiques actuelles du ministère des Richesses naturelles et des forêts (MRNF), mentionnées dans « Notre avenir durable », ainsi qu'avec les buts et les objectifs de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario (SBO). Elle respecte en outre les principes de la politique sur les pêches, énoncés dans le Plan d'aménagement des pêches de l'Ontario (PAPO II).

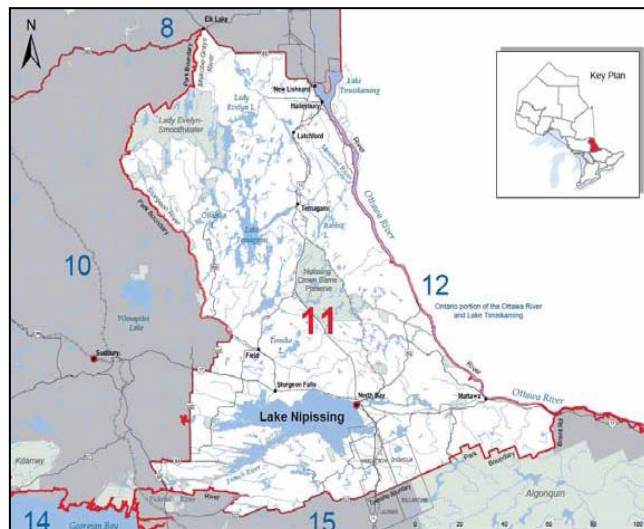
Le Plan de gestion des pêches (PGP), conçu pour mettre en valeur la diversité du lac, sera souple et adaptable à une grande variété de conditions futures. Le processus de planification, qui traite le lac de manière holistique, propose une foule d'options de gestion afin d'assurer la santé de l'environnement lacustre, de conserver la diversité de la communauté de poissons et de procurer des occasions de concourir au bien-être socioéconomique de ses alentours.

Le PGP final est destiné à être un document dynamique qu'il est possible de modifier lorsque les circonstances l'imposent. L'application d'une technique de gestion adaptative, qui comportera des périodes d'examen interne à intervalles quinquennaux, permettra d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs et de vérifier que les objectifs du plan sont toujours pertinents. Il est possible que certaines mesures de gestion, notamment des modifications aux règlements sur la pêche, soient apportées pendant la mise en œuvre du plan afin d'assurer la durabilité des pêches du lac Nipissing.

Objet et portée

Le MRNF est en train d'élaborer le PGP pour le lac Nipissing avec le concours des avis et des conseils des membres du comité consultatif du plan de gestion des pêches du lac Nipissing (CCPGPLN), de même que des avis que lui fait parvenir le grand public à des étapes déterminantes du

processus d'élaboration du plan. La zone de planification est délimitée par les lignes de démarcation juridique du lac Nipissing, aux eaux spécialement désignées dans la plus vaste zone de gestion des pêches (ZGP). Le PGP du lac Nipissing s'insérera dans le plan de gestion de la ZGP 11, en voie d'élaboration.



Carte de l'emplacement des eaux spécialement désignées du lac Nipissing dans la ZGP 11 (MRNF).

Le lac Nipissing abrite une communauté de poissons diversifiée et offre une grande variété de possibilités de pêche sportive (p. ex. doré jaune, perchaude, grand brochet, achigan, maskinongé, cisco et grand corégone). La pêche sportive pratiquée dans le lac Nipissing constitue un important moteur économique et social au sein de la ZGP 11 et occupe une place importante dans l'industrie touristique de la région. Le lac fait également l'objet d'une pêche vivrière par les Autochtones et d'une pêche commerciale qui cible principalement le doré jaune, mais aussi le corégone et le grand brochet.

Le plan de gestion des pêches du lac Nipissing fait mention des difficultés et des possibilités liées à la gestion des pêches dans le lac Nipissing. Il traite de ces difficultés et profite des possibilités par l'établissement de buts et d'objectifs qui favorisent une gestion durable des ressources. Le plan propose des mesures qui aideront le Ministère à trouver un équilibre entre les demandes d'utilisation des ressources et la capacité biologique du lac. Cet équilibre repose sur une analyse des données relatives à la pêche et des conversations concertées avec des membres du public, des intervenants, des Premières Nations et des communautés autochtones, de même que des administrations locales.

Le plan est axé sur l'amélioration, la promotion et le maintien d'une communication ouverte entre le gouvernement, les intervenants et les Premières Nations grâce à la mise en place d'un cadre de gestion coopérative de la pêche. Le plan comporte les objectifs suivants :

- prendre conscience des capacités naturelles du lac Nipissing et les comprendre, en plus d'élaborer et de favoriser une pêche diversifiée et durable à l'intérieur de ces limites grâce à l'adoption d'un principe de prudence dans un cadre de gestion adaptative;
- s'éloigner d'une technique de gestion propre à chaque espèce pour se tourner vers une approche écosystémique qui reconnaît la valeur de toutes les composantes de la pêche et de l'écosystème et les gère;
- promouvoir le lac Nipissing en tant que destination de pêche de choix;
- gérer la pérennité du lac afin de générer d'importants bénéfices sociaux, culturels et récréatifs, tout en respectant les droits des Autochtones et ceux issus de traités;
- échanger de façon proactive l'ensemble des renseignements sur les pêches, qui assureront un usage éclairé de la pêche et la reconnaissance de sa valeur;
- accroître la sensibilisation du public aux renseignements sur les pêches afin d'obtenir un état positif d'intendance et de défense de la ressource;
- prendre conscience de la dynamique et de la nature complexe de l'écosystème du lac Nipissing et mieux les comprendre afin d'éclairer et de guider les décisions relatives à la gestion des pêches;
- créer/établir activement des partenariats avec des intervenants afin d'optimiser d'autres ressources qui favoriseront l'atteinte des objectifs du plan.

Le PGP du lac Nipissing adopte une approche écosystémique qui insiste sur l'importance de plusieurs composantes d'un lac en bonne santé et traite des problèmes considérables de durabilité auxquels la pêche (p. ex. doré jaune) fait face, tout en faisant la promotion des diverses possibilités de pêche sportive que le lac a à offrir. Le Ministère compte créer/établir activement des partenariats avec des Premières Nations et des intervenants afin d'optimiser d'autres ressources qui favoriseront l'atteinte des objectifs du plan, que ce dernier propose par le truchement d'une série de stratégies fidèles aux

priorités de gestion pour le lac. Chaque stratégie mentionne les difficultés ou les possibilités liées à la gestion, de même que les objectifs et les mesures de gestion qui leur sont associés. Ces stratégies comprennent plus précisément les éléments suivants :

stratégies de gestion de la pêche sportive :

- gestion du doré jaune,
- gestion du grand brochet,
- gestion de la perchaude,
- gestion de l'achigan à petite bouche et à grande bouche,
- gestion du maskinongé,
- gestion du cisco,
- gestion du grand corégone;

stratégies de gestion de la santé de l'écosystème :

- qualité de l'eau et quantité d'eau
 - qualité de l'eau,
 - niveaux d'eau,
 - habitat des poissons;
- changements biologiques
 - communauté de poissons,
 - espèces en péril,
 - espèces envahissantes,
 - cormorans,
 - maladie des poissons;
- changements climatiques;

autres stratégies de gestion :

- application de la loi,
- cabanes de pêche sur la glace commerciales.

Stratégies de gestion de la pêche sportive

Gestion du doré jaune

Parmi les principaux faits saillants se trouve le projet d'instauration d'une nouvelle limite de taille minimale qui permettrait aux pêcheurs à la ligne de prendre des poissons de plus de 46 cm, tout en maintenant la limite actuelle de prises à deux poissons pour les permis de pêche sportive et à un poisson pour les permis de conservation. Le règlement proposé est destiné à assurer une protection accrue des trois vigoureuses classes d'âge restantes d'alevins du doré jaune, ce qui leur permettrait d'atteindre l'âge de frai et de concourir à la reconstitution de la population; d'augmenter le nombre de femelles en frai; d'accroître l'abondance et la biomasse du doré jaune; de favoriser une période de rétablissement à faible risque et à court terme pour le doré jaune présent dans le lac.

Le plan propose d'améliorer la collaboration avec les Premières Nations afin de mieux comprendre la demande en doré jaune de leurs communautés pour combler des besoins alimentaires, culturels, spirituels et commerciaux. Le plan propose également

de poursuivre les efforts de recherche en collaboration, d'élargir la portée des études afin d'enrichir les renseignements existants et d'accroître la sensibilisation du grand public à la biologie du doré jaune et aux limites de certains outils de gestion (p. ex. empoissonnement dans le contexte actuel du lac Nipissing).

Gestion du grand brochet

De récentes études indiquent que la population de grand brochet montre des signes de stress responsables d'un déclin de l'abondance générale du grand brochet dans le lac. Un examen plus approfondi des données sur la dynamique de la population de brochet et de sa situation dans le lac, nécessaire et déjà en cours, procurera des renseignements appropriés qui éclaireront les prochaines mesures de gestion à mettre en place pour l'espèce. La réglementation du brochet dans le lac demeurera la même jusqu'à ce que l'examen des données soit terminé.

Gestion de la perchaude

Les faits saillants sur la stratégie relative à la perchaude comprennent la multiplication par deux de la limite de prises afin de rehausser la récolte de perchaude dans le lac pour les permis de pêche sportive (qui passera de 25 à 50 poissons par jour). Il s'agit là d'une tentative de réduction de l'abondance de la perchaude afin qu'elle revienne aux niveaux antérieurs grâce à l'adoption d'une approche prudente, ce qui favorisera le rétablissement du doré jaune du lac par une réduction de la concurrence avec la perchaude concernant les ressources.

La nouvelle réglementation sur la perchaude est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Gestion de l'achigan à petite bouche et à grande bouche

Parmi les principaux faits saillants se trouve un projet d'instauration d'une nouvelle réglementation sur l'achigan qui fait la promotion de la pêche à la ligne à l'achigan axée sur les qualités sportives de l'espèce et l'apport d'occasions additionnelles de le pêcher par la prolongation d'une semaine de la saison ouverte.

Gestion du maskinongé

Dans le lac, la pêche au maskinongé est principalement une prise trophée qui a traversé le temps jusqu'à nos jours. On se propose de reporter la réglementation existante dans le nouveau plan.

Gestion du cisco et du grand corégone

À l'heure actuelle, ces espèces sont très peu prisées par les pêcheurs sportifs. Ce faisant, elles n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'efforts de gestion à ce jour. Même si la population de corégone semble relativement constante, des données probantes (p. ex. déclin de l'abondance) montrent que la population de cisco du lac affiche une baisse. En ce moment, le plan consiste à reporter les règlements existants sur ces deux espèces dans le nouveau plan, avec l'intention d'accroître les efforts d'évaluation pour acquérir une meilleure connaissance de la situation de ces populations. La réglementation sera ensuite ajustée conséquemment.

Sommaire des changements réglementaires relatifs au lac Nipissing

	Réglementation actuelle	Réglementation nouvelle ou proposée
Perchaude (Date d'entrée en vigueur : 1 ^{er} janvier 2014)	Saison : du 1 ^{er} janvier au 15 mars du 3 ^e samedi de mai au 15 octobre Limites de prises : Sportive – 25 (50) Conservation – 25 (25)	Saison : du 1 ^{er} janvier au 15 mars du 3 ^e samedi de mai au 15 octobre Limites de prises : Sportive – 50 (50) Conservation – 25 (25)
Doré jaune (Date proposée d'entrée en vigueur : inauguration de la saison en eau libre : 17 mai 2014)	Saison : du 1 ^{er} janvier au 15 mars du 3 ^e samedi de mai au 15 octobre Limites de prises : Sportive – 2 Conservation – 1 Limite de taille : Rien entre 40 et 60 cm (de 15,7 à 23,6 po)	Saison : du 1 ^{er} janvier au 15 mars du 3 ^e samedi de mai au 15 octobre Limites de prises : Sportive – 2 Conservation – 1 Limite de taille : Rien de moins de 46 cm (18 po)
Achigan à petite bouche et à grande bouche (Date proposée d'entrée en vigueur : inauguration de la saison en eau libre : 20 juin 2014)	Saison : du 4 ^e samedi de juin au 30 novembre Limites de prises : Sportive – 6 Conservation – 2	Saison : du 3^e samedi de juin au 30 novembre Limites de prises : Sportive – 6 Conservation – 2

Stratégies de gestion de la santé de l'écosystème

Les écosystèmes sont de nature complexe. Les principales caractéristiques d'écosystèmes intégrés en bonne santé comprennent des éléments structurels (p. ex. composition des espèces, biodiversité indigène et une variété d'habitats) et des processus fonctionnels (p. ex. flux d'énergie, transport substantiel et processus hydrologiques). Un écosystème aquatique en bonne santé fonctionne dans une plage de variation naturelle qui fournit un point de repère pour bien comprendre et mesurer la santé d'un écosystème. Ces renseignements éclairent les décisions liées à la planification en décrivant l'état actuel de l'écosystème.

Chaque caractéristique a été mise en correspondance avec des données relatives à d'autres besoins environnementaux, sociaux et économiques durant le processus d'élaboration des stratégies de gestion de la santé de l'écosystème du lac Nipissing. Le

plan présente des stratégies de gestion réparties en trois grandes catégories qui touchent l'écosystème du lac Nipissing, soit la qualité de l'eau et sa quantité, les changements biologiques et les changements climatiques.

Gestion de la qualité de l'eau et de sa quantité

Dans les écosystèmes aquatiques, la qualité de l'eau et sa quantité influent grandement sur la productivité, la biodiversité et les éléments structuraux (p. ex. habitat des poissons) d'un lac. Un certain nombre d'indicateurs mentionnés qui ont trait à la qualité de l'eau, au niveau du lac et à l'habitat des poissons fera l'objet d'une évaluation et d'une surveillance en fonction du temps. La collaboration avec des partenaires importants pour la collecte et l'évaluation de ces indicateurs permettra aux gestionnaires des ressources de déterminer les effets des changements de la qualité de l'eau sur les populations de poissons, de savoir si les opérations actuelles du niveau d'eau comblent les besoins des poissons et de vérifier si une variété de types d'habitat est maintenue.

Gestion des changements biologiques

En règle générale, la surveillance d'un écosystème aquatique fait intervenir la mesure et l'observation d'indicateurs des changements biologiques. Ces indicateurs procurent des renseignements sur les changements climatiques, de même que sur la qualité de l'eau et sa quantité, afin de réagir aux schèmes changeants d'utilisation des ressources ichtyques. Dans le cas du lac Nipissing, les indicateurs biologiques sélectionnés sont la communauté de poissons, dont les espèces en péril et les espèces envahissantes, les cormorans et la maladie des poissons. Les principales mesures de gestion comprennent les évaluations et la surveillance, en vue de mieux comprendre la dynamique de la communauté de poissons, d'anticiper et d'atténuer les répercussions de la présence de cormorans et d'éviter la propagation des maladies des poissons.

Gestion des changements climatiques

Le climat de l'Ontario se réchauffe et devient de plus en plus variable. Les répercussions prévues des changements climatiques comportent entre autres une élévation de la température de l'eau, une fluctuation des dates de gel et de dégel, des changements quant à la productivité du lac et la création de conditions plus ou moins favorables pour les espèces. Une des principales mesures de gestion des changements climatiques consiste à effectuer une évaluation de la vulnérabilité du bassin hydrographique afin de faciliter l'établissement des besoins d'adaptation, d'élaborer des stratégies d'adaptation, de créer des programmes de surveillance ou d'élargir ceux qui existent, et de savoir si les vulnérabilités ont augmenté, diminué ou disparu.

Autres stratégies de gestion

Application de la loi

L'application de la loi est importante pour veiller à la mise en place réussie de mesures de gestion destinées à préserver l'intérêt public. Les principaux faits saillants à cet effet incluent les mesures proposées pour examiner chaque année les problèmes d'application de la loi afin d'établir l'ordre des priorités en matière d'application de la loi pour le lac, la poursuite de la collaboration avec les Premières Nations afin de renforcer la capacité d'application de la loi dans le secteur du lac, et la facilitation de l'instruction des utilisateurs sur les stratégies de gestion du plan.

Cabanes de pêche sur la glace commerciale

Les cabanes de pêche sur la glace sont maintenant un lieu commun, sur le lac, et offrent 90 % de l'hébergement pour une nuit. Le grand public se demande de plus en plus si les cabanes de pêche sur la glace installées pour une nuit mèneront à la création d'un permis d'installation commerciale pour ce type de cabane. Un examen des sondages menés auprès des pêcheurs sur la glace indique qu'ils prennent très peu de doré jaune en une nuit et que cela n'a pas mené à une intensification mesurable des efforts globaux pour l'attraper. Le plan propose de poursuivre la mise en œuvre du programme de cabane de pêche sur la glace commerciale dans sa forme actuelle.